



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°BFC-2024-195

PUBLIÉ LE 26 NOVEMBRE 2024

Sommaire

Préfecture de la région Bourgogne Franche-Comté / SGAR Bourgogne Franche-Comté

BFC-2024-11-25-00002 - Arrêté n°24-344 BAG portant mise à jour du Conseil Académique de l'Éducation Nationale de l'académie de Besançon (CAEN) (8 pages)

Page 3

BFC-2024-11-25-00003 - Arrêté n°24-345 BAG portant mise à jour du Conseil Académique de l'Éducation Nationale de l'académie de Dijon (CAEN) (8 pages)

Page 12

Préfecture de la région Bourgogne
Franche-Comté

BFC-2024-11-25-00002

Arrêté n°24-344 BAG portant mise à jour du
Conseil Académique de l'Éducation Nationale de
l'académie de Besançon (CAEN)



Direction de la coordination régionale

**Arrêté préfectoral n° 24-344 BAG
portant mise à jour de la composition du conseil académique
de l'éducation nationale de l'académie de Besançon**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

VU la loi n° 82-212 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, modifiée et complétée par la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985 portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'État et les collectivités territoriales ;

VU la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur ;

VU la loi n° 84-579 du 9 juillet 1984 portant rénovation de l'enseignement agricole public, notamment son article 6 ;

VU les articles L.234-1 à L.234-8 et R.234-1 à R.234-12 du code de l'Éducation

VU le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

VU le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Paul MOURIER, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or ;

VU l'arrêté du 12 janvier 2022 portant nomination de Madame Anne COSTE DE CHAMPERON, secrétaire générale pour les affaires régionales de la région Bourgogne-Franche-Comté ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à Madame Anne COSTE DE CHAMPERON, secrétaire générale pour les affaires régionales de la région Bourgogne-Franche-Comté ;

SUR propositions de madame la rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon, chancelière des universités et de madame la secrétaire générale pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article 1 : le Conseil académique de l'éducation nationale institué dans l'académie de Besançon est composé comme suit :

- ☉ **vingt-quatre membres représentant la région, les départements et les communes dont :**
- **huit conseillers régionaux** désignés par le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté parmi ses membres :
 - **huit conseillers départementaux** désignés à raison de deux par département par chaque Conseil départemental parmi ses membres :

Conseillers régionaux

Titulaires :

Mme Océane GODARD
Mme Isabelle LIRON
Mme Laëtitia MARTINEZ
M. Loïc NIEPCERON
M. Claude MERCIER
M. Jacques GROSPERRIN
Mme Catherine BARTHELET
En cours de désignation

Suppléants :

Mme Liliane LUCCHESI
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN
Mme Sandra IANNICELLI
Mme Nabia HAKKAR-BOYER
Mme Salima INEZARENE
Mme Catherine CLERC
Mme Sandra GERMAIN
En cours de désignation

Conseillers départementaux

Doubs

Titulaires :

Mme Chantal GUYEN
Mme Magali DUVERNOIS

Suppléants :

Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD
M. Georges UBBIALI

Jura

Titulaires :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Florence MAUPOIL

Suppléants :

M. Gilbert BLONDEAU
M. René MOLIN

Haute-Saône

Titulaires :

Mme Isabelle ARNOULD
Mme Carmen FRIQUET

Suppléants :

M. Jean-Jacques SOMBTHAY
M. Hervé PULICANI

Territoire de Belfort

Titulaires :
Mme Marie-Hélène IVOL
Mme Anaïs MONNIER

Suppléants :
Madame Maryline MORALET
Madame Françoise MEYNIEL

- huit maires ou conseillers municipaux désignés par accord entre les quatre associations départementales des maires :

Titulaires :
M. Gilbert MARGUET (25)
M. Philippe EDME (25)
Mme Sandrine GAUTHIER-PACOUD (39)
Mme Nathalie JEANNET (39)
M. Hervé EPLE (70)
M. Patrick GOUX (70)
Mme Christine BAINIER (90)
M. Alexandre MANCANET (90)

Suppléants :
M. Samuel GIRARDET (25)
M. Marc TIROLE (25)
M. Christian BRETIN (39)
Mme Chantal TORCK (39)
M. Jean VALLEY (70)
M. Jean-Paul CARTERET (70)
Mme Marie-Josée BAILLIF (90)
Mme Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE (90)

- ***Vingt-quatre membres représentant les personnels titulaires de l'Etat exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements d'enseignement et de formation du premier et du second degré ainsi que les établissements publics d'enseignement supérieur dont :***
- quinze représentants des personnels des services administratifs et des établissements scolaires dont un représentant au moins des personnels enseignants exerçant ses fonctions dans les classes post-baccalauréat des lycées, sur propositions des organisations syndicales transmises par le Recteur de région académique Bourgogne-Franche-Comté, chancelier des universités, pour l'Académie de Besançon :

Au titre de la FSU

Titulaires :
M. Ivan BOUDAY
Mme Céline PETREQUIN
Mme Séverine DUPARET
Mme Marie-France MAGHDAD
Mme Nathalie FAIVRE
Mme Stéphane GREGOIRE
M. Jérôme LENORMAND

Suppléants :
M. Boris BENABID
Mme Emilie DEVAUX
Mme Anne FORGERIT
Mme Pélagie COLLOT
Mme Elvire CELMA
M. Benoit GUYON
Mme Amandine JACQUES-FARES

Au titre de l'UNSA Education

Titulaires :
Mme Alexandra BOURGEOIS
M. Chergui TOUFIK
M. François BATLOGG
M. Stéphane FAUCOGNEY

Suppléants :
Mme Dalila FAIVRE-BELALIA
Mme Christine PECHIN
M. Quentin BELLET -BRISSAUD
M. Michael BORDY

Au titre du SGEN-CFDT

Titulaires :
Mme Emilie NOIROT

Suppléants :
Mme Dorothée SAUSSARD-COLARD

Au titre du FNEC FP-FO

Titulaire :
M. Rémi LASNAMI

Suppléant :
M. Christophe DUBUJET

Au titre de la liste CGT/SUD

Titulaire :
M. Olivier COULON

Suppléant :
M. Sylvain DEMONCHY

Au titre du SNALC

Titulaire :
M. Xavier THIRION

Suppléant:
M. Benjamin RIGOLOT

- quatre représentants des personnels des établissements publics d'enseignement supérieur sur propositions des organisations syndicales transmises par le Recteur de région académique Bourgogne-Franche-Comté, chancelier des universités, pour l'Académie de Besançon :

Au titre de SUD

Titulaire :
En cours de désignation

Suppléant :
En cours de désignation

Au titre du SGEN-CFDT

Titulaire :
M. Christophe MAILLARD

Suppléant :
En cours de désignation

Au titre de la CGT

Titulaire :
Mme Marie-Pascale BEHRA

Suppléant :
M. Romain BIARD

Au titre de l'UNSA

Titulaire :
Mme Christine QUILLET

Suppléant :
Madame Patricia CYWINSKI

- trois représentants des présidents d'université et directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur sur proposition du Recteur de région académique Bourgogne-Franche-Comté, chancelier des universités, pour l'Académie de Besançon :

Titulaires :
M. Frédéric MUYARD
Mme Karin MONNIER JOBE
Mme Anne - Laurence FERRARI

Suppléants :
Mme Laurence RICQ
M. Pascal VAIRAC
En cours de désignation

- deux représentants des établissements d'enseignement et de formation agricole siégeant au comité régional de l'enseignement agricole sur proposition du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté:

Titulaires :

Suppléants :

M. Arnaud VELASCO
Mme Marie-Agnès LIEGEON

M. Raphaël JAILLET
M. Frédéric MESURE

- **Vingt-quatre représentants des usagers dont :**
- huit représentants désignés parmi les associations représentatives des parents d'élèves, sur proposition des organisations syndicales :

Au titre de la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)

Titulaires :
Mme Isabelle CAUWET
M. Philippe CANALDA
M. Julien GIRARDOT
M. Bruno DUBILINE
M. David VALLOIS

Suppléants :
En cours de désignation

Au titre de l'Enseignement agricole

Titulaires :
M. Jean-François HENNARD

Suppléants :
En cours de désignation

Au titre de l'Union régionale des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)

Titulaires :
M. Laurent BALCER
Mme Géraldine REINAUDO

Suppléants :
En cours de désignation
En cours de désignation

- trois étudiants désignés parmi les associations représentatives des étudiants, sur proposition des organisations représentatives des étudiants :

Titulaires :
M. Anthelme MELLET (unef)
M. Romain HASSOLD (BAF)
Mme Cléa SAUSER (Alternative étudiante)

Suppléants :
M. Joseph BERITZKI (unef)
M. Louis GUALANDI (BAF)
Mme Noëllie SOUQUES (Alternative étudiante)

- la présidente du Conseil économique, social et environnemental régional de Bourgogne-Franche-Comté :

Mme Elise MOREAU

- six représentants des organisations syndicales de salariés, sur proposition des organisations :

Au titre de la CGT

Titulaire :
Mme Sylvie BEAUDOIN

Suppléant :
Monsieur Olivier COULON

Au titre de la CFE -CGC

Titulaire :
Mme Christine FREQUELIN

Suppléant :
M. Wissam FEUILLET

Au titre de la CFDT

Titulaire :
En cours de désignation

Suppléant :
En cours de désignation

Titulaire :
En cours de désignation

Suppléant :
En cours de désignation

Au titre de la CFTC

Titulaire :
Mme Nadia SOUMMANE

Suppléant :
M. Patrice MOUTON

Au titre de FO

Titulaire :
M. Hervé DEPOIRE

Suppléant :
Mme Katia MOUGEY

- six représentants des organisations syndicales d'employeurs sur proposition des organisations :

Au titre du MEDEF de Bourgogne-Franche-Comté

Titulaires :
Mme Elisabeth GINER
M. Henri VENET
M. Daniel MAJERUS

Suppléants :
M. Matthieu MORIN
M. Dominique VIPREY
M. Jean-Pierre SPADONE

Au titre de la CPME de Bourgogne-Franche-Comté

Titulaire :
BESSOT BALLOT Barbara

Suppléant :
COUILLEROT Christophe

Au titre de l'Union des entreprises de proximité de Bourgogne-Franche-Comté

Titulaire :
En cours de désignation

Suppléant :
En cours de désignation

Au titre de la FRSEA de Bourgogne-Franche-Comté

Titulaire :
En cours de désignation

Suppléant :
En cours de désignation

Article 2 : Le conseil académique de l'éducation nationale institué dans l'académie de Besançon est co-présidé par le Préfet de Région et par la présidente du Conseil régional ou présidé par l'un ou

l'autre selon la nature des questions examinées. Il est présidé, en cas d'empêchement du Préfet de région, par la rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon, chancelière des universités ou par la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté lorsque les questions examinées concernent l'enseignement agricole. En cas d'empêchement de la Présidente du Conseil régional, il est présidé par le conseiller régional délégué à cet effet.

Article 3 : A l'initiative des présidents ou vice-présidents, peut être invitée toute personne dont la présence est utile, autre que les agents des services de l'Etat dans l'académie ou des services de la région qui ne peuvent être entendus qu'après accord des autorités dont ils dépendent.

Article 4 : Tout membre ayant perdu la qualité en raison de laquelle il a été nommé cesse aussitôt d'appartenir au conseil académique de l'éducation nationale.

Les membres suppléants ne peuvent siéger et être présents aux séances du conseil qu'en l'absence des membres titulaires.

En cas de décès, vacance ou empêchement définitif, il est procédé, dans un délai de trois mois et pour la durée du mandat en cours, au remplacement des membres dans les mêmes conditions que celles dans lesquelles ils ont été désignés.

Article 5 : Le mandat des membres du CAEN est d'une durée de trois ans.

Article 6 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n°24-341 BAG du 13 novembre 2024.

Article 7 : La rectrice de région académique, rectrice de l'académie de Besançon, la secrétaire générale pour les affaires régionales de Bourgogne-Franche-Comté, et la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté sont chargées de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à chacun des intéressés et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Dijon, le **25 NOV. 2024**

Pour le Préfet de la région
Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation
La Secrétaire générale
pour les affaires régionales

Anne COSTE de CHAMPERON

18/11/2024

Préfecture de la région Bourgogne Franche-Comté
Académie de Besançon
Direction des services départementaux de l'éducation nationale
21000 Dijon

Arrêté n°24-344 BAG portant mise à jour du Conseil

Préfecture de la région Bourgogne
Franche-Comté

BFC-2024-11-25-00003

Arrêté n°24-345 BAG portant mise à jour du
Conseil Académique de l'Éducation Nationale de
l'académie de Dijon (CAEN)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales**

Direction de la coordination régionale

**Arrêté préfectoral n° 24-345 BAG
portant mise à jour du conseil académique
de l'éducation nationale de l'académie de Dijon**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

VU la loi n° 82-212 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 79 ;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, et notamment son article 12, modifiée et complétée par la loi n°85-97 du 25 janvier 1985 portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'État et les collectivités territoriales ;

VU la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, et notamment son article 19 ;

VU la loi n° 84-579 du 9 juillet 1984 portant rénovation de l'enseignement agricole public, notamment son article 6 ;

VU la loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation nationale, notamment son article 24 ;

VU le décret n° 85-895 du 21 août 1985 modifié par le décret du 25 janvier 1991 relatif aux conseils de l'éducation nationale dans les départements et les académies ;

VU le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

VU le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Paul MOURIER, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or ;

VU l'arrêté du 12 janvier 2022 portant nomination de Madame Anne COSTE DE CHAMPERON,

secrétaire générale pour les affaires régionales de la région Bourgogne-Franche-Comté ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à Madame Anne COSTE DE CHAMPERON, secrétaire générale pour les affaires régionales de la région Bourgogne-Franche-Comté ;

VU l'arrêté préfectoral n° 24-45 BAG du 10 avril 2024, portant mise à jour de la composition du conseil académique de l'éducation nationale de l'académie de Dijon ;

SUR proposition de madame la rectrice de l'académie de Dijon :

ARRÊTE

Article 1er :

Le conseil académique de l'éducation nationale institué dans l'académie de Dijon comprend les membres de droit suivants :

- le préfet de région et la présidente du conseil régional : présidents
- la rectrice de l'académie,
- la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, vice-présidents
- le conseiller régional délégué,)
- le président du conseil économique social environnemental régional, ou son représentant

et 72 membres siégeant avec voix délibérative, répartis en trois collèges de 24 membres représentant respectivement les collectivités territoriales (communes, départements et région), les personnels, les usagers :

1° Représentants des collectivités territoriales :

a) 8 conseillers régionaux

Titulaires

Mme Océane GODARD

Mme Isabelle LIRON

Mme Laëtitia MARTINEZ

M. Willy BOURGEOIS

Mme Claire MALLARD

Mme Sylviane MOUROT-DEVOS

M. Frédéric PONCET

Mme Sandra GERMAIN

Suppléants

Mme Nathalie LABOSSE

M. Franck CHARLIER

M. Stéphane WOYNAROSKI

Mme Francine CHOPARD

Mme Anne-Marie DUMONT

M. Gilles PLATRET

A désigner

M. Denis TURIOT

Un conseiller régional peut être délégué par la présidente du conseil régional pour assurer la coprésidence du CAEN.

b) 8 conseillers départementaux

Titulaires

Suppléants

Côte d'Or :

Mme Catherine LOUIS

M. Pierre BOLZE

Mme Laurence PORTE

Mme Clémentine BARBIER

Nièvre :

M. Wilfried SEJEAU

Mme Véronique KHOURI

Mme Anne-Marie CHENE

M. Franck MICHOT

Saône-et-Loire :

Mme Mathilde CHALUMEAU

Mme Colette BELTJENS

Mme Dominique MËLIN

Mme Chantal GIEN

Yonne :

M. Grégory DORTE

M. Jean-Luc GIVORD

Mme Delphine BILLON

Mme Irène EULRIET

c) 1 conseiller communautaire (Communauté Urbaine Creusot – Montceau-les-Mines)

Titulaire

Suppléant

M. Jérémy PINTO

Mme Frédérique LEMOINE

d) 7 maires

Titulaires

Suppléants

Côte d'Or :

M. François RIOTTE
Maire de Chamesson

Mme Isabelle LAJOUX
Maire de Savolles

M. Philippe MEUNIER
Maire de Bellefond

M. Gilles BRACHOTTE
Maire de Thorey-en-Plaine

Nièvre :

A désigner

A désigner

Saône-et-Loire :

A désigner

A désigner

A désigner

A désigner

Yonne :

A désigner

A désigner

A désigner

A désigner

2° Représentants des personnels titulaires :

a) Enseignement agricole (2)

Titulaires

Mme Sylvie DEBORD (SNETAP-FSU)

Mme Sarah HADER (SNETAP-FSU)

Suppléants

Mme Anne-Charlotte LAMOTTE D'INCAMPS
(SNETAP-FSU)

Mme Samira HANCHI (SNETAP-FSU)

b) Éducation nationale (15)

Titulaires

Mme Amélie HART (FSU)

Mme Aline MANGIONE (FSU)

M. Xavier PLET (FSU)

Mme Sandrine LEGARS-PERRON (FSU)

M. Philippe WANTE (FSU)

Mme Agnès FLEURY (UNSA)

M. Maxime LACROIX (UNSA)

Suppléants

M. Pierre GIEZEK (FSU)

M. Olivier THIEBAUT (FSU)

M. Thibault GERMAIN (FSU)

M. Philippe DUCHATEL (FSU)

Mme Coralysse MAZZOTTI (FSU)

Mme Isabelle HAZART-GARNIER (UNSA)

Mme Aurore SIMON (UNSA)

M. Jérôme NAIME (UNSA)	M. Gilles BONNEFOY (UNSA)
M. Laurent GIRARD (UNSA)	M. Dominique SONIVAL (UNSA)
M. Yves LAVANANT (FNEC-FP-FO)	Mme Valérie RAPIN (FNEC-FP-FO)
Mme Nathalie MORLAND (FNEC-FP-FO)	M. Adrien PROVENCE (FNEC-FP-FO)
M. Frédéric MAZUIR (FNEC-FP-FO)	M. Patrick VENEREUX (FNEC-FP-FO)
M. Florent LAVENET (CFDT-EFRP)	M. Christophe BLATT (CFDT-EFRP)
M. Arnaud GUEDENET (SNALC)	M. Maxime REPERT (SNALC)
M. Julien RAILLARD (CGT Educ'action)	Mme Sandra GAUDILLERE (CGT Educ'action)

c) Représentants des personnels des établissements public d'enseignement supérieur (4)

Titulaires

Mme Laurence MAUREL (FSU)
Mme Anne COMBET (UNSA)
Mme Sylvia LECLAND (UNSA)
M. Dominique GARMIN (CFDT-EFRP)

Suppléants

Mme Virginie KILANI (FSU)
M. Philippe VIGNERON (UNSA)
M. Mathieu GUERRIAUD (UNSA)
En cours de désignation (CFDT-EFRP)

d) Représentants des Présidents d'Université et Directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur (3)

Titulaires

M. Vincent THOMAS
Président de l'université de Bourgogne

M. Michel JAUZEIN
Directeur de l'ENSAM Cluny

Mme Nathalie CAYOT
Directrice adjointe de l'Institut Agro Dijon

Suppléants

Mme Sandrine ROUSSEAU
Vice-présidente de l'Université de Bourgogne

M. Xavier NOIROT
ENSAM Cluny

Mme Estelle VEUILLEROT
Adjointe à la directrice
Directrice du pôle ressources et ingénierie

3° Représentants des usagers

a) Parents d'élèves (8)

Titulaires

Mme Guénaëlle MIGNOT (FCPE enseignement agricole)

Mme Isabel AMIS (FCPE)

M. Grégoire ENSEL (FCPE)

Mme Catherine JORGE (FCPE)

Mme Yvette MAFOUANA (FCPE)

M. Antoine DELEGUE (FCPE)

Mme Gabrielle LECLERE (FCPE)

M. Bruno ECARD (PEEP)

Suppléants

M. Jean-Louis DUMONT (FCPE enseignement agricole)

A désigner (FCPE)

Mme Marie Céline FRAISSE (FCPE)

Mme Naziha ZIAN (FCPE)

M. Mickaël MOISON (FCPE)

M. Eddy GAILLOT (FCPE)

Mme Clotilde MENTION (FCPE)

A désigner (PEEP)

b) Etudiants (3)

Titulaires

M. Louis BICHEBOIS-DELHIEF

Mme Audrey MICHALET

M. Enzo FARGEOT

Suppléants

Mme Lola MARECHAL

M. Robinson DAOUST

Mme Laura GUYONNET

c) Organisations syndicales de salariés (6)

Titulaires

Mme Delphine BOUCHOUX (CFTC)

Mme Yasmina SOLTANI (CGT)

A désigner (CFDT)

A désigner (CFDT)

Gilles GAUTHÉ (CGT-FO)

Christine FREQUELIN (CFE-CGC)

Suppléants

M. Christian MAZUE (CFTC)

M. Etienne ROY (CGT)

A désigner (CFDT)

A désigner (CFDT)

Reynald MILLOT (CGT-FO)

Wissam FEUILLET (CFE-CGC)

d) Organisations syndicales d'employeurs (6)

Titulaires

CHEVALIER Nicolas (MEDEF)

GUILLON Véronique (MEDEF)

MAIGNOT Audrey (MEDEF)

A désigner (U2P)

CACHOT Thibaut (CPME)

A désigner (FRSEA)

Suppléants

MICHAUD Fadoua (MEDEF)

LAUGERETTE Isabelle (MEDEF)

NOIRARD Clémentine (MEDEF)

A désigner (U2P)

MAZEAU Marie-Émilie (CPME)

A désigner (FRSEA)

Article 2 :

Le conseil académique de l'éducation nationale institué dans l'académie de Dijon est co-présidé par le préfet de région et par la présidente du conseil régional, ou présidé par l'un ou l'autre selon la nature des questions examinées.

En cas d'empêchement du Préfet de Région, le conseil académique est présidé par la rectrice de l'académie de Dijon ou par la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté lorsque les questions examinées concernent l'enseignement agricole, vice-présidents.

En cas d'empêchement de la présidente du conseil régional, le conseil académique est présidé par le conseiller régional délégué à cet effet, vice-président.

Article 3 :

À l'initiative des présidents ou vice-présidents, peut être invitée toute personne dont la présence est utile, autre que les agents des services de l'État dans l'académie ou des services de la région, qui ne peuvent être entendus qu'après accord des autorités dont ils dépendent.

Article 4 :

Tout membre ayant perdu la qualité en raison de laquelle il a été nommé cesse aussitôt d'appartenir au conseil académique de l'éducation nationale.

Les membres suppléants ne peuvent siéger et être présents aux séances du conseil qu'en l'absence des membres titulaires.

En cas de décès, vacance ou empêchement définitif, il est procédé, dans un délai de trois mois et pour la durée du mandat en cours, au remplacement des membres dans les mêmes conditions que celles dans lesquelles ils ont été désignés.

Article 5 :

L'arrêté préfectoral n° 24-340 BAG du 13 novembre 2024 est abrogé.

Article 6 :

La Secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à chacun des intéressés et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté.

25 NOV. 2024
Fait à Dijon, le

Pour le Préfet de la région
Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation
La Secrétaire générale
pour les affaires régionales

Anne COSTE de CHAMPERON

7/7

